

HELENE BOUCHER

Collège et Lycée

75, Cours de Vincennes – 75971 PARIS Cedex 20 Tél : 01 55 25 65 00 Fax : 01 43 72 20 44
Site Web : <http://lyc-helene-boucher.scola.ac-paris.fr>

Projet d'Etablissement 2009 - 2012

Délibération des Conseils d'Administration du 9 novembre 2009

INTRODUCTION

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école rappelle, dans son article 34, l'obligation pour chaque établissement d'élaborer un projet d'établissement. Celui-ci doit définir les modalités propres à l'établissement pour la mise en oeuvre des orientations nationales et académiques. Outil de pilotage de l'établissement, le projet d'établissement a vocation à englober l'ensemble des activités de l'établissement et à en assurer la cohérence.

Le projet actuel de la Cité Scolaire est établi pour la période 2009-2012. Il s'inscrit dans la continuité des projets successifs mis en oeuvre depuis la rentrée 2000.

Vous pouvez retrouver les versions successives et consulter les mises à jour sur le site de l'établissement : <http://lyc-helene-boucher.scola.ac-paris.fr>

Par arrêté du 25 mars 1944, le lycée de jeunes filles du Cours de Vincennes est autorisé à s'appeler "Lycée Hélène-Boucher" (dénomination déjà proposée en 1938 par la société des agrégés). Le vocable recouvre désormais une structure à la fois unique, la cité scolaire Hélène-Boucher, et duale : le collège et le lycée.

L'imbrication du lycée et du collège Hélène-Boucher conduit à un projet commun. Chacun des établissements déclinera ensuite les objectifs qui lui sont propres avec les moyens spécifiques qu'il souhaite mettre en oeuvre.



Le Projet d'Établissement commun au lycée et au collège Hélène-Boucher, soumis au vote du Conseil d'Administration réuni le 9 novembre 2009, a été approuvé à l'unanimité des membres présents (18 voix pour au collège et 21 voix pour au lycée).

I - DIAGNOSTIC D'ETABLISSEMENT



Diagnostic de la situation du collège

Le collège regroupe actuellement 538 élèves. Après plusieurs années de baisse, les effectifs augmentent à nouveau. Une nouvelle division de sixième a été créée à la rentrée 2008. Cette augmentation est essentiellement liée à la hausse du nombre de dérogations accordées à l'entrée au collège dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire. Le collège Hélène-Boucher bénéficie en effet d'une grande attractivité. En 2008-2009, pour le niveau 6^{ème}, les dérogations représentent 48,9 % de l'effectif. Cette évolution paraît de nature à renforcer la sur représentation des catégories socioprofessionnelles plutôt favorisées (57,4% en 2007-2008) et la sous représentation des catégories socioprofessionnelles défavorisées (11,4% en 2007-2008). A cette rentrée, en 6^{ème}, deux élèves seulement sur les 67 ayant bénéficié d'une affectation « hors périmètre scolaire » relèvent d'une PCS défavorisée.

En termes de résultats scolaires, on peut noter que les taux de réussite aux évaluations à l'entrée en sixième sont sensiblement supérieurs aux taux académiques et nationaux, en français comme en mathématiques. Il en est de même des résultats au Brevet (83,6% en 2007 et 88,6% en 2008) qui sont en progression régulière depuis 4 ans.

Un cadre aussi favorable se traduit au niveau du personnel enseignant par une grande stabilité et une moyenne d'âge élevée. La moitié de l'effectif a plus de 8 années de présence et est âgée de plus de 50 ans. La proportion de professeurs agrégés est forte. Les départs sont dus pour l'essentiel à des départs en retraite.

Dans le contexte d'une cité scolaire scolarisant une population relativement privilégiée, il peut exister une tentation élitiste. Le niveau des élèves est souvent apprécié en fonction du niveau attendu au lycée. Les difficultés scolaires rencontrées par certains élèves ne trouvent pas toujours d'autres réponses que la préconisation du redoublement. : le taux de redoublement est en baisse régulière à tous les niveaux mais reste élevé à la fin de la classe de 3^{ème}.

Diagnostic de la situation du lycée

Établissement de haute réputation, le lycée Hélène-Boucher regroupe à la rentrée de 2008 près de 1300 élèves (1118 élèves en séries générales préparant au baccalauréat et 176 étudiants de CPGE). Sa structure pédagogique est stable depuis plusieurs années. Cependant à la rentrée 2008, une douzième division de 2de a été ouverte à titre exceptionnel pour permettre de régler un certain nombre de situations individuelles dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure informatisée d'affectation en 2de. L'existence d'une section européenne anglais très fortement sollicitée révèle tout particulièrement une certaine forme de demande sociale qui s'exprime aussi par la volonté de maintenir une grande diversité dans l'éventail des options obligatoires et facultatives.

Les indicateurs d'entrée permettent d'identifier un public plutôt favorisé (59,3% de CSP favorisées A et seulement 11,3% de CSP défavorisées) avec un taux de boursier sensiblement inférieur à la moyenne académique. Cependant, situé dans l'Est parisien, l'établissement a vocation à scolariser des élèves issus des collèges de l'Education Prioritaire et il dénombre une proportion exceptionnelle de « boursiers au mérite » : 48 élèves à l'entrée en 2de de 2007 et 37 élèves à l'entrée en 2de de 2008. En CPGE, la proportion de boursier tend à augmenter et atteint aujourd'hui 17%. Le lycée a longtemps bénéficié de la possibilité de fait de choisir ses élèves dans le cadre de la procédure manuelle et du fait d'un rapport favorable entre une offre réduite et une demande élevée. La proportion d'élèves ayant accumulé un retard scolaire est très fortement inférieure aux moyennes académiques.

Les indicateurs de performance sont très nettement favorables et expliquent en partie la très forte attractivité de l'établissement : les taux bruts de réussite au baccalauréat gravitent depuis plusieurs années entre 95% et 100% et les CPGE enregistrent des réussites enviables aux concours des grandes écoles (trois intégrations à l'ENS LSH en 2008 et une position très favorable au classement des prépas commerciales). Dans le même temps, il est de notoriété publique que le lycée « garde » ses élèves et que le taux d'accès au baccalauréat à l'entrée en 2de est élevé. Il n'y a en effet que très peu de sorties en cours de scolarité (et c'est le plus souvent pour des orientations positives vers des baccalauréats technologiques) et le taux de redoublement en fin de seconde a régulièrement baissé pour se situer désormais aux environs de 7,8% soit très en dessous des références académiques.

Doté d'un corps enseignant hautement qualifié (55,2% d'agrégés) et remarquablement stable, l'établissement est aussi attractif pour les personnels qui n'en partent généralement que pour faire valoir leurs droits à la retraite.

Les objectifs proposés ci-dessous visent donc à améliorer encore les performances dans les domaines où semblent exister des marges de progrès.

II- PROJET D'ETABLISSEMENT

ORIGINE ET EVOLUTION DU PROJET – METHODE DE TRAVAIL -

Premiers projets : 1998-2005

Au mois de mars 1998 a été lancée une démarche de projet d'Établissement. Des propositions d'actions se sont exprimées plus particulièrement au cours de la matinée consacrée au Colloque National. Il est apparu une volonté de réflexion et le désir de fédérer les multiples actions entreprises dans l'Établissement depuis de nombreuses années. Différents thèmes ont été proposés et mis en forme. Dès l'année scolaire 1998-1999, des actions se sont mises en place (en particulier, l'accueil des 6^{ème} au collège et la formation des délégués au lycée) et les commissions se sont réunies pour définir les axes du projet d'établissement. Le projet a été validé par l'Inspecteur d'Académie et mis en place à la rentrée 2000. Le projet, prévu pour 5 ans, a fait l'objet d'actualisations annuelles sous la direction de Mme Bernadette JARDIN jusqu'au changement de Proviseur intervenu à la rentrée 2005.

Un contexte nouveau : le projet 2005-2009

La publication du Projet Académique 2006-2009 de l'Académie de Paris a rendu nécessaire une nouvelle actualisation du projet d'établissement qui s'inscrive dans les orientations nationales et dans les 5 axes du projet académique : favoriser la continuité des parcours scolaires et la réussite de tous les élèves, prendre en compte la diversité des élèves et notamment ceux à besoins éducatifs particuliers, promouvoir une politique éducative de la vie de l'élève, favoriser l'apprentissage des langues vivantes et développer les technologies de l'information et de la communication... Une forme synthétique du projet, commune à tous les établissements a été souhaitée par Monsieur le Directeur de l'Académie.

La *Loi d'Orientation pour l'avenir de l'Ecole* du 23 avril 2005, la loi pour la cohésion sociale, la loi relative au handicap et la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) mises en œuvre dans la même période constituaient un contexte qui invitait fortement à la relance de la réflexion sur le projet local.

Une volonté de continuité et de changement : le projet 2009-2012

A la rentrée 2008-2009, le lycée et le collège ont été invités à s'inscrire dans **le processus de contractualisation** avec l'Etat prévu par l'article 36 de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Dans un souci de cohérence de l'analyse et de l'action, la nouvelle rédaction du projet d'établissement a été soumise à discussion en même temps que s'est élaboré le contrat d'objectifs de la cité scolaire avec l'Académie de Paris.

La consultation nationale engagée sur la réforme du lycée a permis par ailleurs une expression particulièrement riche des lycéens qui a contribué à la réflexion locale même si ce n'était pas son objet initial. Certaines propositions des lycéens trouvent place dans le projet d'établissement.

Le projet 2005-2009 s'enrichit d'**actions nouvelles** répondant aux évolutions des publics et aux attentes de la société. Certaines actions ont été modifiées, d'autres, tombées en désuétude ont été abandonnées.

Une réflexion collective s'est engagée depuis peu autour de **la démarche d'éducation au développement durable**. Le collège et le lycée se sont engagés de façon résolue mais dispersée dans des actions nombreuses en particulier dans le cadre du CESC. La volonté de former des « éco-citoyens » conscients de leurs responsabilités pour la préservation de la planète est susceptible de créer une dynamique nouvelle pour l'établissement et de fédérer de nombreuses initiatives.

Sans contradiction avec ces perspectives de renouvellement, le projet d'établissement 2009-2012 entend s'inscrire en **continuité avec le travail des années précédentes**. Cette continuité a été clairement marquée par le choix de conserver les quatre axes définis dans les versions antérieures :

Axe n° 1 : Un lieu de formation pour tous

Axe n° 2 : Le lieu de construction d'un projet personnel

Axe n° 3 : Une communauté éducative

Axe n° 4 : Le plan de formation

I. AXE N° 1 : HELENE-BOUCHER : « UN LIEU DE FORMATION POUR TOUS »

L'objectif général pour ce premier axe, commun au lycée et au collège est de promouvoir l'égalité des chances. Les actions mises en place visent à assurer la réussite de tous les élèves. **Une attention accrue est accordée aux élèves ayant des besoins particuliers** (situations de handicap, problèmes médicaux, difficultés sociales ou familiales durables ou momentanées).

I.1. Les Actions mises en place au collège

1. Les projets personnalisés de réussite éducative

La loi du 23 avril 2005 prévoit dans son article 16 qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative. »

Dès la classe de 6^{ème}, les élèves pour lesquels on détecte des difficultés pourront bénéficier d'un projet personnalisé de réussite éducative impliquant de multiples partenaires (professeurs, parents, CPE, infirmière, médecin scolaire, conseillère d'orientation psychologue etc.). Ce projet définira les objectifs et les dispositifs pouvant aider l'élève.

2. Les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté

Tout en mettant l'accent sur les classes de sixième, le collège propose des dispositifs de soutien à tous les élèves volontaires qui rencontrent des difficultés. Au-delà du simple soutien scolaire, ces dispositifs ont aussi pour objectif de proposer une alternative au redoublement qui n'est pas toujours un gage de réussite.

Le travail s'effectue en petits groupes de remédiation (8 à 10 élèves maximum) dont la composition peut changer en cours d'année en fonction des besoins et des progrès des élèves. Les moyens mis en œuvre pourront varier selon les dotations horaires. En 2009-2010, nous prévoyons les dispositifs suivants :

En 6ème, une heure d'études dirigées hebdomadaire est prévue. Elle sera assurée par le professeur principal et/ou par un autre enseignant de la classe.

En 5ème, une heure de soutien hebdomadaire est proposée aux élèves repérés en difficulté en fin de 6ème. Cette heure est animée de façon prioritaire par les enseignants de lettres. L'objectif est de consolider les fondamentaux dans cette discipline sans lesquels l'élève est en difficulté dans toutes les autres.

En 4ème, dans le cadre du dispositif d'aide et de soutien, une heure spécifique est proposée aux élèves repérés en difficulté en fin de 5ème. Un professeur tuteur travaille avec le groupe d'élèves concerné (cinq maximum). L'objectif est de détecter les lacunes et de donner des méthodes de travail : « apprendre à apprendre ».

En 3ème, un accompagnement pourra être proposé aux élèves motivés qui rencontrent des difficultés à atteindre le niveau attendu pour l'orientation qu'ils souhaitent. Selon le projet sous-tendant la demande (professionnel, technologique ou général), le contenu et la durée de cette aide seront personnalisés dans la limite de deux heures par semaine.

3. L'accompagnement éducatif

Depuis la rentrée de 2008, l'accompagnement éducatif a pu être mis en place à tous les niveaux de classe sous la forme d'une aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons.

L'objectif est d'aider prioritairement celles ou ceux qui n'ont pas la possibilité de l'être chez eux. Mais il est possible également, selon les moyens disponibles, d'étendre l'aide à tout autre élève qui le souhaite. Le dispositif concerne les élèves volontaires ou des élèves sollicités de façon plus explicite : les professeurs principaux indiquent les élèves susceptibles d'être concernés ; les familles sont informées et sont invitées à donner leur accord quant à la participation de leur enfant.

Les élèves travaillent sous la direction d'un assistant d'éducation. Ils approfondissent le travail fait en classe et réalisent les devoirs demandés par les enseignants. Pour certains élèves plus autonomes, le temps de l'accompagnement éducatif au collège peut être simplement celui d'un travail personnel dans des conditions plus favorables que celles qu'ils pourraient avoir à la maison

Les activités envisagées peuvent être :

- * aide méthodologique
- * approfondissement disciplinaire
- * lecture
- * travail sur projet interdisciplinaire
- * recherches documentaires
- * ateliers scientifiques
- * pratique artistique et culturelle
- * pratique renforcée de l'oral en langues vivantes

En plus du travail réalisé par les assistants d'éducation, un certain nombre de séances d'aide peuvent être conduites par des professeurs.

Ces modalités restent conditionnées par les moyens attribués à l'établissement.

4. Le tutorat

A l'initiative d'une conseillère d'éducation, une aide scolaire, essentiellement en maths, français, anglais, est apportée par des élèves volontaires du lycée. Ce soutien propose une aide aux devoirs, la révision des leçons et la préparation des contrôles et vise à encourager les collégiens à trouver un sens à la scolarité. Seuls les élèves volontaires et proposés par leur professeur principal peuvent bénéficier de ce soutien à raison d'une heure par semaine pendant les permanences ou des temps libres, par petits groupes de 3 ou 4 maximum. Chaque année, de nombreux élèves de Première et de Terminale se portent volontaires pour aider les élèves de collège. Les élèves de Terminales sont également été mis à contribution par l'association « Socrate » pour une aide aux élèves en difficulté sur d'autres écoles ou collèges du secteur.

5. Le renforcement de l'enseignement des lettres

La maîtrise du langage est un des piliers fondamentaux du socle commun de connaissance et de compétences. Les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans ce domaine ont des répercussions sur toutes les disciplines. Un effort spécifique sera effectué dans ce domaine. En 2009-2010, l'horaire de français est ainsi abondé d'une heure en sixième et d'une heure en cinquième par rapport à l'horaire « plancher » de la discipline.

6. L'option Découverte Professionnelle (3 heures).

Mise en place la rentrée 2006, l'option Découverte Professionnelle 3h est axée sur **la découverte et la connaissance des métiers, des milieux professionnels et des formations.**

L'option de 3 heures accueille des élèves venant de plusieurs classes. L'horaire réglementaire est de 3h hebdomadaires. L'organisation horaire peut être aménagée afin de permettre des visites ou d'autres formes d'activités.

Cet enseignement s'adresse indifféremment à tous les élèves de 3^{ème} et non pas exclusivement à ceux qui envisagent une orientation vers la voie professionnelle en fin de 3^{ème}. En 2009-2010, selon les possibilités de l'emploi du temps, cette option pourra être compatible avec l'apprentissage du latin.

7. Le groupe relais du collège.

Le groupe relais du collège fonctionne régulièrement tous les mois dans le bureau du Principal Adjoint, il comprend :

- le Principal Adjoint
- les Conseillers Principaux d'Éducation
- le Médecin scolaire
- la Conseillère d'Orientation Psychologue
- l'Infirmière
- l'Assistante sociale
- à leur demande, les professeurs qui souhaitent que soit analysée la situation de tel ou tel de leurs élèves.

L'objectif est de développer la communication entre les familles et l'établissement, en évitant le recours à des structures lourdes, de suivre le plus individuellement possible les élèves en difficulté par des structures fondées sur des regards croisés. Ce groupe travaillera le plus possible en cohérence avec les PPRE.

8. L'apprentissage des langues vivantes

Le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères, lancé en 2005 par le ministère de l'Éducation nationale, vise, dans un contexte d'ouverture européenne et internationale, à améliorer les compétences en langue étrangère des élèves. Prenant notamment appui sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe, le plan privilégie la communication orale et a pour objectif qu'à terme chaque citoyen puisse comprendre et parler deux langues vivantes étrangères.

Conséquence concrète de ce plan, l'obtention du diplôme national du brevet des collèges (DNB) nécessite d'acquérir le niveau A2, tel qu'il est défini par le CECRL. Il est donc indispensable de travailler désormais dans ce cadre, et pas seulement en classe de 3^{ème}.

De ce point de vue, une tentative d'alignement de certains cours de langues a eu lieu afin de permettre le travail par groupe de compétences. Le bilan a été mitigé, mais l'expérience pourrait être reconduite. Il semble aussi intéressant d'utiliser les outils multimédias qui peuvent favoriser la communication orale : la salle multimédia, balado-diffusion, visioconférence etc.

Concernant ces pratiques innovantes, certains stages de formations ont déjà eu lieu, et d'autres pourraient être organisés.

9. Développer l'usage des TICE

Le bulletin officiel n°42 du 16 novembre 2006 rappelle que *«les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du paysage économique, social, culturel et éducatif. Elles sont largement utilisées tout au long de la vie professionnelle et privée. Il appartient à l'école de faire acquérir, par chaque élève, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace ces technologies et de contribuer à former ainsi des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication» est l'un des sept*

pilliers du socle commun de connaissances et de compétences défini par le [décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006](#). »

Le Brevet Informatique et Internet (B2i) atteste l'acquisition d'un ensemble de compétences développées par les élèves dans ce domaine. Son obtention est désormais indispensable pour l'acquisition du Diplôme National du Brevet.

Depuis l'année scolaire 2007-2008, le collège s'est engagé dans le processus de validation des compétences visées par le B2i. Une répartition de ces compétences par disciplines et par niveau a été effectuée. Chaque enseignant dispose ainsi d'un objectif minimal à atteindre en matière de pratique des TICE.

En 2008, tous les élèves de 3^{ème} ont ainsi cette attestation.

Mais indépendamment de cet aspect, il reste à développer l'usage des TIC au quotidien, tant dans les pratiques pédagogiques que dans la communication entre les composantes de l'établissement : professeurs, élèves, administration, parents d'élèves etc.

Afin de favoriser l'usage quotidien, même de courte durée, qui ne nécessite pas le déplacement de tout un groupe dans une salle spécialisée, le collège propose d'équiper les salles de cours avec une connexion réseau et un système de vidéo-projection fixe. Par ailleurs, un lot d'ordinateur portables sur chariot serait disponible sur réservation (équipement type « la classe mobile »).

En 2009-2010, la cité scolaire Hélène BOUCHER devrait participer à l'expérimentation d'un Espace Numérique de Travail, ce qui devrait permettre de développer la communication « informatique ». Un travail de formation sera nécessaire afin que tous les acteurs potentiels puissent utiliser cet outil : enseignants, parents, élèves...

10. Intégrer les élèves handicapés

La loi du 11 février 2005 repose sur un principe : l'accueil des enfants handicapés se fait en priorité en milieu ordinaire. Chaque enfant doit donc être inscrit dans l'établissement qui correspond à son lieu de résidence ("son établissement de référence") et bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation.

A la rentrée 2009-2010, une Unité Pédagogique d'Intégration sera créée au collège. Elle concernera les élèves souffrants de troubles spécifiques des apprentissages : dysgraphie (troubles de l'écriture), dysphasie (trouble du langage oral), dyscalculie (trouble de l'abstraction) etc.

Scolarisés à tous les niveaux du collège, les élèves concernés bénéficient d'un encadrement spécifique. Une enseignante exerce à plein temps sur le dispositif ; elle est secondée par un (ou plusieurs) auxiliaire(s) de vie scolaire. Par ailleurs, les élèves participent aussi, autant que possible, aux cours des classes des niveaux concernés.

Ce schéma d'organisation nécessite un travail de formation des professeurs concernés.

I.2. Les Actions mises en place au lycée.

1. Aide à l'adaptation à la classe de seconde

Mis en place depuis 6 ans, ce dispositif est proposé à certains élèves en difficulté face aux exigences de la classe de seconde. Il a pour objectif d'aider les élèves en difficulté d'adaptation (globale ou

ponctuelle), à acquérir plus d'autonomie par l'acquisition de méthodes de travail et à adapter leur stratégie de travail aux exigences du lycée

Cette aide d'une heure hebdomadaire, placée dans un moment libre de l'emploi du temps de l'élève se déroule en début d'année scolaire (entre novembre et février) et s'effectue en petits groupes d'environ 8 élèves. Elle est assurée par des professeurs volontaires, pour la plupart formés à cette pratique et investis dans le dispositif depuis plusieurs années. Il ne s'agit pas d'un soutien disciplinaire mais d'un moment privilégié de travail méthodologique transdisciplinaire : organisation du travail personnel ; prise de notes ; "apprendre à apprendre" ; lecture et mise en œuvre d'une consigne ; préparation d'un contrôle ; etc. L'accompagnement ainsi mis en œuvre permet également de résoudre des problèmes plus généraux de motivation ou d'orientation et de dédramatiser certaines situations. Le contenu des séances est ajusté aux besoins des élèves du groupe.

Un certain nombre de critères ont été retenus pour repérer, en se basant sur les avis des professeurs principaux et des CPE, les élèves susceptibles de bénéficier de cette aide : notes faibles dans plusieurs matières malgré un travail sérieux ; expression écrite défaillante ; difficulté à repérer ce qui est important ; manque manifeste de confiance en soi... La participation de l'élève à ce dispositif est soumise à son plein et libre accord ; son fonctionnement est souple - après quelques séances certains élèves peuvent le quitter et d'autres peuvent le rejoindre.

Le bilan de cette action est positif. Les élèves apprécient ce dispositif qui permet une prise en compte individuelle de leurs difficultés et une remédiation personnalisée. Ils trouvent dans cet espace d'échanges et de parole un mode de relation différent de celui de la classe.

2. *L'apprentissage des langues vivantes*

A tous les niveaux de la scolarité de lycée, l'établissement facilitera par l'amélioration des équipements, par la maintenance et par la formation des enseignants, l'utilisation du laboratoire multimédias en langues vivantes, l'utilisation de la balado-diffusion et l'utilisation en classe du vidéo-projecteur. A titre d'exemple, l'utilisation des équipements pour mettre en place de nouvelles activités d'apprentissage des langues vivantes mettant en interaction l'expression orale et l'expression écrite sur support cinématographique sera encouragée

L'établissement poursuivra l'effort entrepris en termes d'ouverture internationale notamment par les projets développés autour de la section européenne, par une politique maîtrisée de voyages scolaires à l'étranger (dans le cadre de sa Charte sur les sorties et voyages scolaires), par l'accueil au lycée de groupes ou de délégations de pays étrangers, par des échanges entre élèves et entre enseignants de différents pays sous toutes les formes adaptées.

L'établissement encouragera et facilitera dans toute la mesure du possible (par la construction des emplois du temps) la constitution par les enseignants volontaires de groupes de compétences en langues vivantes.

L'établissement augmentera dans les limites imposées par les coûts et les moyens disponibles le nombre des élèves présentés aux différentes certifications européennes.

L'établissement facilitera dans toute la mesure de ses moyens, l'accès des élèves qui le souhaitent à des stages intensifs d'anglais gratuits hors période scolaire. Les familles en seront averties.

En classes préparatoires commerciales, l'établissement mettra en place à partir de la rentrée 2009 des interrogations orales d'histoire en anglais et en espagnol. Ces épreuves d'entraînement seront assurées par un professeur d'histoire ayant la compétence linguistique requise en espagnol et en étroite collaboration avec un professeur d'anglais.

3. L'apprentissage anticipé de la philosophie

La découverte de la philosophie en seule classe de terminale, préparant à un examen devient de plus en plus ardue pour les élèves qui d'eux-mêmes sont favorables à une découverte anticipée. Pour les élèves de série littéraire, c'est un véritable défi, renforçant le déséquilibre par rapport aux autres séries, le coefficient d'une matière pratiquée une seule année pesant lourdement sans qu'au moment du choix d'orientation, ils sachent vraiment ce qu'ils choisissent là. Une sensibilisation à la philosophie dès la classe de première concourrait à dynamiser et à équilibrer la filière littéraire. Elle pourrait s'accompagner de la valorisation et la familiarisation avec les ressources du CDI dont le fonds reste mal exploité par les élèves. Sous réserve de possibilités ouvertes par la dotation horaire globale de l'établissement sans préjudice pour les autres enseignements, une expérimentation en ce sens pourrait être tentée à partir de la rentrée prochaine.

4. Le développement de l'usage des TICE

La politique d'équipement engagée depuis plusieurs années sera poursuivie. Afin d'étendre l'usage des TICE, il paraît nécessaire de développer prioritairement les équipements au sein même de la salle de classe. On favorise ainsi un usage quotidien, même de courte durée, qui ne nécessite pas le déplacement de tout un groupe dans une salle spécialisée. En relation avec les collectivités de rattachement, toutes les salles seront progressivement raccordées au réseau informatique avec un système de vidéo-projection fixe éventuellement complété par un tableau numérique inter-actif et/ou une (ou des) tablettes interactives.

En 2009-2010, la cité scolaire Hélène BOUCHER devrait participer à l'expérimentation d'un Espace Numérique de Travail. Un travail de formation sera nécessaire afin que tous les acteurs potentiels puissent utiliser cet outil : enseignants, parents, élèves...

L'obligation de conduire tous les lycéens à valider les compétences du B2i lycée est rappelée même si elle ne fait pas, jusqu'à présent, l'objet d'une clause conditionnelle à l'obtention du baccalauréat. A l'entrée dans les études supérieures, les élèves seront amenés à se préparer à obtenir le C2i. Au lycée, une répartition des compétences listées dans le Brevet Informatique et Internet a été effectuée par discipline et par niveau. Chaque enseignant dispose ainsi d'un objectif minimal à atteindre en matière de pratique des TICE mais seul un développement important de la pratique des TICE dans tous les enseignements sera de nature à permettre d'atteindre les objectifs fixés en termes de compétences pour les élèves.

Plusieurs formations spécifiques ont eu lieu (les TICE et les langues vivantes, usage du TNI, des tablettes interactives etc.). D'autres formations pourront avoir lieu sur demande des équipes.

5. La promotion de l'égalité des chances en CPGE

Promouvoir l'égalité des chances en CPGE au lycée Hélène Boucher, c'est avant tout ouvrir les formations supérieures aux élèves quel que soit leur milieu social et leur établissement d'origine. Au-delà de l'attention particulière accordée aux critères sociaux au moment du recrutement (avec l'objectif d'atteindre 30% d'élèves boursiers), le lycée Hélène-Boucher souhaite s'engager progressivement dans la logique du dispositif national des « Cordées de la Réussite ».

Un partenariat sera établi dès la rentrée 2009, à titre expérimental, avec un lycée de proche banlieue, le lycée Simone-de-Beauvoir de GONESSE. A terme, ce premier partenariat pourra être étendu à d'autres lycées, notamment à l'Est du grand Paris.

A partir d'échanges bilatéraux, entre les équipes éducatives des établissements partenaires, l'objectif est de mieux informer, préparer, accompagner, conseiller des lycéens peu habitués à envisager une orientation dans les filières sélectives et de favoriser leur réussite, au niveau le plus élevé, dans les voies commerciales ou littéraires.

Durant l'année, plusieurs visites bilatérales et rencontres de travail entre des membres des équipes pédagogiques des établissements partenaires seront organisées (CPE et professeur de CPGE du lycée Hélène Boucher, Proviseur adjoint et professeurs principaux du lycée Simone-de-Beauvoir de GONESSE) :

- au cours du premier trimestre : déplacement du CPE et d'un professeur de CPGE au lycée Simone-de-Beauvoir afin d'informer les élèves des classes terminales des formations supérieures offertes au lycée Hélène-Boucher, de leurs contenus, des modalités du recrutement et des conditions à réunir pour y réussir.
- au cours de l'année, en relation avec le calendrier de l'orientation post-baccalauréat : organisation de visites pratiques pour de petits groupes d'élèves du lycée Simone de Beauvoir (accueil au lycée, observation de séquences de cours ou d'interrogations orales, rencontres individuelles avec des élèves et des enseignants de CPGE) et participation d'une délégation du lycée Hélène Boucher à une réunion sur les choix d'orientation post-baccalauréat organisée au lycée Simone de Beauvoir.
- au cours des années suivantes : un suivi personnalisé du parcours des étudiants recrutés sera effectué conjointement par les équipes des deux établissements partenaires. Une évaluation de l'action sera conduite, étape par étape.

Après avoir sélectionné un plus grand nombre d'étudiants boursiers, il convient de leur proposer un accompagnement personnalisé. Dans cet esprit, des modules de soutien individuels en mathématiques seront mis en place en première année de CPGE commerciale dès la rentrée 2009.

6. Le parrainage des boursiers au mérite

Une proportion importante des élèves de 2^e bénéficie chaque année d'une bourse au mérite attribuée sur critères sociaux et sur la base de bons résultats au Brevet et/ou en classe de 3^e^{me} de collège. Depuis septembre 2006, quelques-uns de ces élèves, bénéficient – sur la base du volontariat – d'un parrainage en partenariat avec l'Association « Un Avenir ensemble » adossée à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. Les élèves sont suivis de façon personnalisée par le parrain désigné, en collaboration avec l'équipe pédagogique coordonnée par la conseillère principale d'éducation.

7. L'accueil des élèves handicapés

Ce n'est qu'à moyen terme que le lycée est susceptible d'être concerné par l'accueil d'élèves handicapés issus de l'UPI ouverte à la rentrée 2009 au collège. Cette perspective doit cependant être préparée. Par ailleurs, le lycée entend jouer pleinement son rôle d'accueil individuel d'élèves en situation de handicap comme il le fait déjà dans la mesure de ses possibilités. D'ici à 2011, l'accessibilité de l'établissement aux handicapés moteurs devra être réalisée. Les études préalables à la programmation des travaux doivent être engagées dès à présent, en collaboration étroite avec la collectivité locale propriétaire des locaux.

I.3. La formation continue des adultes

La formation professionnelle continue des adultes fait partie intégrante des missions des établissements publics locaux d'enseignement. Soucieux d'apporter sa contribution dans ce domaine, le lycée Hélène-Boucher (pour la Cité Scolaire) a intégré le réseau des groupements d'établissements parisiens. Il adhère au GRETA tertiaire « Paris-Centre » et participe à ses instances délibératives. Le manque de disponibilités en locaux exclut cependant le développement d'actions de formation continue dans l'enceinte de l'établissement en l'état actuel des structures et des effectifs. Dans le cadre du projet d'établissement 2009-2012, l'établissement mettra toutes ses ressources disponibles – s'il en existe – au service d'éventuelles actions de formation continue d'adultes. En l'absence de possibilités concrètes, l'adhésion au GRETA sera néanmoins régulièrement reconduite de façon à préserver toutes les possibilités de développement.

II. AXE N° 2 : HELENE-BOUCHER « LIEU DE CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL »

1. A tous les niveaux du collège et du lycée, l'information et le conseil

Un important effort d'information est développé pour augmenter **les ressources disponibles au CDI** en ce qui concerne l'orientation : « GPO2 lycée », installé sur tous les ordinateurs permet à chaque élève de définir son profil et de cibler les formations et les métiers les mieux adapter à sa personnalité. Une information complète sur les métiers est accessible à tous les élèves en réseau sur CD Rom (CIDJ) ou sur logiciels (BCDI, Kiosque ONISEP) ou sur sites internet répertorié ou encore sur vidéos ou DVD (400 vidéos de professionnels sur les métiers du Conseil Régional). D'autre part, les documentalistes accueillent les classes, à la demande des professeurs, pour aider les élèves à réfléchir à leur orientation en s'appropriant la documentation disponible au CDI.

L'établissement bénéficie de **l'intervention de deux conseillers d'orientation - psychologues** du CIO du 20^{ème} arrondissement qui tiennent permanence dans l'établissement, reçoivent les élèves et familles au CIO, participent aux conseils de classe et interviennent dans les classes d'orientation.

2. Aux paliers 3^{ème}, 1^{ère} et terminale, des entretiens personnalisés

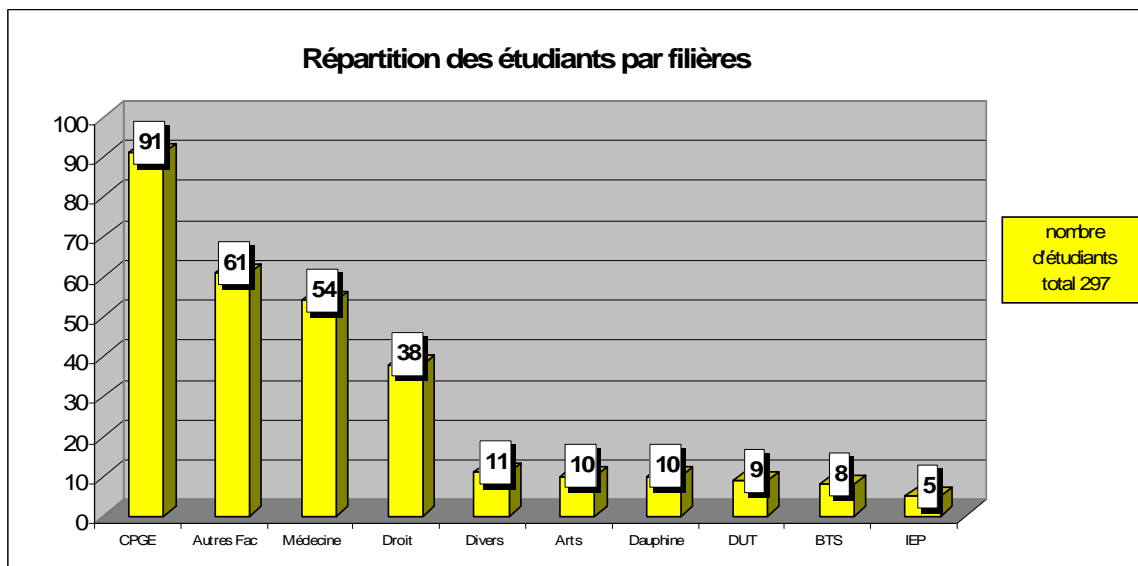
Afin de mieux répondre aux nouvelles attentes institutionnelles prévoyant que tout élève doit pouvoir bénéficier d'un **entretien personnalisé**, des personnels enseignants et non-enseignants ont approfondi la réflexion sur la méthodologie de ces entretiens et élaborés des outils d'exploration à destination des élèves et des personnels chargés de conduire ces entretiens. Aux niveaux considérés, les professeurs principaux mais aussi les autres membres des équipes éducatives sont invités à répondre de façon approfondie aux besoins des élèves et des familles en termes d'accompagnement à la construction du projet personnel d'orientation. Ces entretiens (d'une durée estimée à environ 30 minutes par élève) seront progressivement assurés selon les protocoles méthodologiques construits en concertation par les équipes. Ils n'ont pas pour objectif de se substituer au travail des conseillers d'orientation mais bien d'aider l'élève à élaborer lui-même son projet en dialoguant avec lui pour l'aider à se questionner et en lui indiquant les différents moyens d'accéder de façon efficace et sélective aux moyens d'information et aux instances de conseil qui lui sont offerts.

3. Au collège

Tous les dispositifs existants pour préparer l'orientation en fin de 3^{ème} sont maintenus et autant que possible renforcés : offre de **mini-stages** ou de séquences en alternance en lycée professionnel (dans la limite des possibilités offertes dans le bassin), **stages d'observation en entreprise** en classe de 3^{ème}, **option « Découverte professionnelle 3h »** en classe de 3^{ème}, **rencontres parents-professeurs**, réunion d'information des familles sur l'orientation en fin de 3^{ème} avec des représentants des différentes voies de formation possibles.

4. En classe terminale

Traditionnellement, les élèves d'Hélène-Boucher s'orientent dans des proportions importantes dans les trois filières suivantes : CPGE, facultés de médecine, facultés de droit (cf. enquête de suivi de l'orientation des élèves de terminale).



Le projet du lycée est à la fois d'encourager et de soutenir ces orientations en apportant la meilleure information possible mais aussi d'ouvrir des perspectives diverses. En prolongement du dispositif dit de **l'orientation active**, depuis 3 ans, le lycée met en place des **conférences** avec des spécialistes parmi ces trois domaines de formation. A titre d'exemple en décembre 2008, l'université d'Assas a présenté aux élèves intéressés, les différentes carrières du droit et le cursus des études. Le lycée s'engage aussi dans la promotion des études scientifiques notamment en direction des jeunes filles en participant à l'opération « 1000 ambassadrices pour les sciences » en partenariat avec l'association femmes et mathématiques.

5. Collaboration avec le Rotary Club de Paris

Depuis la rentrée 2000 et sur la proposition du Rotary Club de Paris des rencontres entre professionnels et élèves de première sont organisées. Une réunion d'information est tenue par des représentants du Rotary Club de Paris dans l'établissement auprès des délégués de première. Le dialogue est poursuivi par les CPE qui collectent les demandes et les transmettent puis les élèves rencontrent des professionnels qui pratiquent les professions envisagées (« *Un jeune, un métier, un Rotarien* »).

6. L'Heure de Vie de Classe (HVC)

Les heures de vie de classe (prévues par la réglementation à raison des 10 heures annuelles dans les emplois du temps) sont nécessaires à la régulation de la vie de la classe et au travail d'information et de réflexion sur l'orientation. Les contenus suivants (liste non limitative) sont susceptibles de faire l'objet des heures de vie de classe :

- Préparation des Conseils de Classe
- Election des délégués
- Information au CDI sur les outils d'orientation avec les documentalistes.
- Intervention des COP sur les voies d'orientation.
- Elaboration du projet personnel de l'élève
- Intervention des CPE en début d'année sur les question de Vie Scolaire (adaptation au lycée, information sur les instances lycéennes)
- Bilan d'intégration en début d'année
- Gestion des conflits ou de difficultés relationnelles
- Présentation du C.D.I et information sur les ressources documentaire...

L'heure de vie de classe peut être animée par le professeur principal, seul ou accompagné d'autres professeurs de l'équipe pédagogique, par le COP, le CPE, un membre de l'équipe de direction... L'intervention à plusieurs voix doit être privilégiée.

III.AXE N° 3 : HELENE-BOUCHER «UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE »

Apprendre aux élèves à vivre ensemble dans la cité est une des missions fondamentales de l'école. A une époque où le collège, notamment, scolarise des enfants peu pré-socialisés, maîtrisant mal les codes de la culture scolaire, voire en rupture avec celle-ci, cette mission prend tout son sens. Il faut recréer de la cohésion sociale pour pouvoir instruire. La capacité d'un établissement à se construire comme unité de socialisation suppose un projet fort, porté par une équipe soudée et investie.

Ceci suppose des actions dans deux directions :

- une ouverture sur le monde et sur la culture,
- une réflexion plus directement axée sur le civisme et la loi.

III-1 Un lieu de mémoire.

Compte tenu de l'histoire de l'établissement (voir annexe), cette dimension est particulièrement importante. Elle est constitutive de l'identité profonde de l'établissement et les actions qui la concrétisent ont une haute portée symbolique.

1. Rencontre annuelle avec les grands témoins de la Résistance et de la Déportation

L'établissement accueille chaque année au mois de janvier près de quarante grands témoins de la Résistance ou de la Déportation qui viennent à la rencontre de plus 400 lycéens et lycéennes venues écouter les témoignages et échanger par petites tablées. Cette manifestation dense et émouvante est une contribution exceptionnelle au travail de mémoire à laquelle tous les participants se sont profondément attachés comme en témoigne la fidélité des témoins présents chaque année et la qualité de l'écoute des élèves toujours plus nombreux à souhaiter participer.

2. Journée des Déportés

Chaque année, à l'occasion de la **journée nationale de la Déportation**, l'établissement rend hommage aux jeunes filles juives, élèves du lycée Hélène-Boucher, qui furent déportées et, pour la plupart, assassinées dans les camps nazis. A cette occasion, une gerbe est déposée au pied de la plaque commémorative du hall d'entrée et les élèves s'associent au souvenir avec des lectures de poèmes et de témoignages, des chants et des extraits de musique interprétés par l'orchestre du lycée et la chorale du collège. Des contacts seront établis en vue de l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade extérieure de l'établissement en cohérence avec ce qui a été fait dans de nombreux établissements scolaires parisiens.

III.2 Un patrimoine architectural et un lieu de culture

1. Le Patrimoine.

L'établissement bénéficie d'une qualité architecturale remarquable qui constitue un précieux patrimoine propice au maintien d'un climat d'étude. Ce patrimoine est entretenu et préservé avec attention. Ainsi, entre 2001 et 2003, les vitraux de l'entrée ont été déposés et remis en état puis, la réfection totale de l'ensemble des Fresques de Edmond SIGRIST, Frédéric DESHAYES et Pierre CLAIRIN situées dans le hall d'entrée a été terminée. De nombreux travaux sont effectués chaque année pour maintenir en état ce patrimoine tout en le faisant évoluer de façon à s'adapter à la modernité.

2. Un lieu de culture et de pratiques artistiques

- **Maintenir et renforcer la place des enseignements artistiques dans les cursus**

Le développement des pratiques artistiques et culturelles fait partie des traditions de l'établissement. Cette dimension est notamment marquée par la place des enseignements artistiques : obligatoires au collège, l'éducation musicale et les arts plastiques sont aussi proposés en options facultatives aux lycéens (dans un cadre mutualisé inter établissements pour les arts plastiques). Un enseignement de l'histoire des arts est proposé en option de détermination aux classes de seconde et en spécialité pour les classes de la série littéraire du baccalauréat. Parents, professeurs et élèves ont à plusieurs reprises manifesté leur attachement au maintien de ces spécificités. L'introduction au plan national de l'enseignement de l'histoire des arts pour tous les élèves à partir de la rentrée 2009 et l'évaluation des compétences acquises en ce domaine au Diplôme National du Brevet à partir de la session 2011 (ou, à titre expérimental de la session 2010) créent des conditions nouvelles pour la diffusion des connaissances et des compétences dans les domaines culturels et artistiques au moyen d'une approche nécessairement transversale aux disciplines d'enseignement.

- **Favoriser la pratique artistique chez les élèves**

Les professeurs d'éducation musicale proposent facultativement aux collégiens une pratique du chant choral et au lycéens une pratique orchestrale. Les chorales de l'établissement (celle du collège et celle du lycée) et l'orchestre du lycée se produisent au moins une fois l'an et chaque fois qu'ils sont sollicités par des événements organisés par l'établissement. Le foyer socio-éducatif propose plusieurs activités de pratique artistique : théâtre (deux ateliers), ciné-club, danse orientale.

- **Faciliter l'accès aux ressources culturelles et au spectacle vivant**

L'établissement est également par tradition fortement engagé dans toutes les formes d'action de nature à favoriser l'accès du plus grand nombre aux ressources culturelles et au spectacle vivant. Les enseignants, individuellement ou en équipes, proposent et encadrent de nombreuses sorties pédagogiques : visites de musées ou d'exposition, sorties au théâtre, au cinéma, au concert... Ces activités sont intensifiées pour les élèves inscrits à l'enseignement de spécialité « histoire des arts ». Elles sont encouragées par l'établissement et financées par son budget lorsqu'elles sont organisées sur le temps scolaire et que la participation de tous les élèves est rendue obligatoire. De la même façon, la plupart des voyages organisés par les équipes pédagogiques – qu'il s'agisse de voyages sur le territoire national ou à l'étranger – comportent un volet culturel et/ou artistique (découverte de sites et de monuments, visites de musées, etc.). Sorties et voyages à caractère pédagogique sont systématiquement portés à la connaissance du conseil d'administration et soumis à délibération dès lors qu'il est fait appel à une contribution financière des familles.

- **Développer des partenariats avec des artistes, des associations ou des institutions culturelles**

Enfin, plusieurs professeurs ou équipes pédagogiques s'engagent régulièrement dans des projets artistiques ou culturels en partenariat avec des artistes, des associations ou des institutions culturelles dans le cadre des dispositifs organisés par l'Académie de Paris en liaison avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles : partenariat avec la Comédie Française (Fil Rouge), avec le Théâtre de l'Est Parisien (projet 2009-2010), projet Cinéma « repérage de films » avec Nicolas CLAIVAZ (projet 2009-2010), projet « lycéens au cinéma » reconduit depuis plusieurs années, architecture et urbanisme autour du chantier du dépôt RATP de la rue de Lagny avec l'association « Ethnologues en herbe » (projet 2009-2010)....

L'infléchissement donné à la politique culturelle de l'Académie par le nouveau projet académique ne peut que faciliter la mise en oeuvre de ces projets et inciter à en développer d'autres.

III.3 Un lieu d'échange, de communication et de dialogue

1. Les instances du dialogue

L'établissement est particulièrement attaché à la qualité du dialogue avec les familles. Le bon fonctionnement des instances réglementaires et la participation active des parents d'élèves constituent une priorité : conseil d'administration, commission permanente, commissions ou groupes de travail émanant du CA, conseils de classe...

Pour aider les délégués de parents à connaître et à investir pleinement leurs attributions, une rencontre de l'ensemble des délégués désignés est organisée chaque année par l'équipe de direction en concertation avec les associations représentatives de parents d'élèves.

A l'issue des Conseils de classe tous les bulletins trimestriels des élèves présentant des difficultés quelle qu'en soit l'origine, sont remis individuellement par les professeurs principaux et/ou les CPE et les personnels de direction adjoints. Les familles sont amenées à une lecture conjointe qui permet de décrypter de façon significative le document et donc de les aider à mieux comprendre les problèmes rencontrés.

Deux cycles de rencontres parents-professeurs sont mis en place chaque année à tous les niveaux de scolarité pré-bac : le premier cycle, en septembre-octobre permet un cadrage général des objectifs de la scolarité et une présentation des attentes des équipes pédagogiques, le deuxième cycle en février permet aux familles de rencontrer les professeurs de façon individualisée autour du cas de chaque élève.

La mise en place d'une application informatisée de saisie de toutes les données pédagogiques et de vie scolaire (notes, appréciations, absences, punitions et sanctions, cahier de textes) permet aux parents et aux élèves un accès immédiat et permanent aux informations qui les concernent. Ces facilités pourraient s'élargir avec la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail dès 2010.

2. Cycles de conférences, partenariat avec l'Université de tous les Savoirs (UTLS)

Cette association a pour but d'organiser des conférences présentant à un large public la recherche et le savoir actuels, de diffuser les savoirs vers le grand public par tous les moyens techniques, d'apporter toute aide et assistance aux organismes, institutions, associations, communautés, entreprises et personnes qui voudraient organiser des conférences et diffuser des savoirs et de contribuer à la diffusion de la recherche et du savoir francophones. Soucieuse de proposer des conférences à un public lycéen et ainsi de mieux faire connaître la recherche universitaire, l'UTLS est devenue un partenaire fidèle du lycée Hélène-Boucher depuis 2006) : conférences sur des thèmes choisis par les élèves, organisation d'émissions radiophoniques de qualité en direct de l'établissement.

3. Cycle de conférence de géopolitique en CPGE

Professeurs et personnels d'encadrement de l'établissement activent leurs réseaux relationnels pour proposer aux étudiants des CPGE des conférences de haut niveau sur les grandes questions de géopolitique. Outre l'apport de culture générale qu'elles favorisent, ces conférences contribuent à la préparation de l'épreuve d'entretien pour l'admission dans les grandes écoles commerciales. Elles contribuent en outre au rayonnement de l'établissement.

III.4. Un lieu de vie scolaire dont l'organisation est fondée sur le respect des règles pour le bien-être et la sécurité de tous

1. La mise en œuvre du règlement intérieur

L'établissement s'est doté en 2007 d'un nouveau Règlement Intérieur, mis à jour chaque année. Ce document est commun au lycée et au collège et comporte des dispositions spécifiques dans tous les cas où les différences entre publics concernés (collégiens, lycéens et étudiants de CPGE) nécessitent des adaptations particulières. Ce règlement rappelle avec force les valeurs républicaines qui fondent l'Ecole. Pour les années 2009-2012, les objectifs suivants seront mis en avant dans la mise en œuvre par tous les membres de la communauté éducative du règlement intérieur :

- **Faire respecter les obligations d'assiduité et de ponctualité**

Les efforts entrepris pour améliorer le système de contrôle des absences et des retards et d'information des familles seront poursuivis avec l'objectif de réduire encore le nombre des cas d'absentéisme. Une concertation étroite sera établie entre le personnel de direction chargé du niveau de classe considéré, le conseiller principal d'éducation de référence, le professeur principal et, si possible, le responsable légal pour traiter de façon personnalisée le cas de chaque élève ayant accumulé des retards et/ou des absences injustifiées.

- **Prévenir la violence sous quelque forme que ce soit**

Tous les membres de la communauté éducative sont appelés à agir en cohésion contre toutes les formes de violence susceptibles de se manifester en milieu scolaire. Les violences verbales et physiques seront sanctionnées avec fermeté. La participation active ou passive à des jeux assimilables à des violences collectives sera sévèrement réprimée et des actions de prévention seront menées pour sensibiliser les élèves aux risques encourus.

- **Eduquer les élèves au respect d'eux-mêmes et au respect d'autrui**

Les dispositions du règlement intérieur seront systématiquement exposées et expliquées aux élèves notamment à l'occasion de chaque rentrée scolaire. L'accent sera mis sur la portée éducative des règles énoncées et tout particulièrement sur le respect dû aux personnes. Des présentations pédagogiques du règlement intérieur résumant les principales règles de vie pourront être imaginées (bande dessinée, diaporamas).

2. La sécurité dans l'établissement et aux abords

- **Vers un diagnostic de sécurité partagé**

L'établissement s'engagera dans l'élaboration d'un diagnostic de sécurité partagé en référence au « Guide de sécurité partagé d'un établissement scolaire » dans le cadre de son CESC. Un « séminaire » de réflexion associant parents et personnels sera proposé sur ce thème.

- **Surveillance, contrôle des accès**

Tous les personnels et particulièrement les personnels d'éducation resteront mobilisés pour garantir, par une présence active et une surveillance effective, la sécurité des élèves dans l'établissement et aux abords immédiats. Une attention particulière sera portée au contrôle des accès et au bon déroulement des sorties d'établissement en fin de journée et en fin de semaine.

- **Relations avec les services de police**

Des relations étroites ont été nouées avec la Mission de Prévention et de Communication du Commissariat du 20ème arrondissement et avec l'ensemble des forces de police susceptibles d'intervenir. Ces relations seront poursuivies et développées dans le respect des compétences institutionnelles de chacun pour une coopération efficace. Les protocoles de signalement des faits délictueux seront systématiquement respectés

3. *Le fonctionnement des instances représentatives des élèves*

L'établissement est reconnu pour la qualité du fonctionnement des instances représentatives des élèves. L'action conjointe des personnels de direction, des personnels d'enseignement, des personnels d'éducation, des familles et des élèves eux-mêmes a permis la construction d'un bon modèle de fonctionnement démocratique participant de l'éducation citoyenne.

Cet axe sera entretenu avec soin notamment par la reconnaissance du rôle essentiel des délégués, représentants des élèves dans les conseils de classe et au conseil d'administration. Le sérieux apporté à l'organisation des élections, l'accompagnement par la formation, la reconnaissance du droit à l'expression, les facilités données à la circulation de l'information entre les élèves et leurs élus sont des moyens privilégiés de développer la prise conscience par les élèves des enjeux de la démocratie et de les aider à s'engager dans la prise de responsabilités.

Au lycée, le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne continuera de faire l'objet d'une attention particulière de la part des adultes : son fonctionnement sera facilité, ses attributions seront valorisées, ses avis seront écoutés

4. *Les animations*

Des traditions se sont instaurées dans l'établissement : fête de décembre, scène ouverte au printemps... Ces animations ne sont pas seulement des moments de détente. Elles sont aussi l'occasion de mettre en relation les jeunes et les adultes et de développer un sentiment d'appartenance. Sans s'enfermer dans une reconduction de routine, ces événements pourront être reconduits tant que les conditions de réussite seront réunies. D'autres initiatives pourront être encouragées.

III.5. Un lieu d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable

Un CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté), commun au lycée et au collège, a été créé à la rentrée 2000 et régulièrement réuni depuis.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, un stage de formation a réuni plusieurs membres du CESC et a permis l'élaboration d'un projet commun intitulé « Vivre ensemble ». Ce projet fait partie intégrante du projet d'établissement. Il définit des objectifs et des modalités d'action pour chacun des trois axes suivants :

1 - Responsabilité et solidarité : *« développer chez les élèves une attitude responsable et des comportements solidaires ».*

2 - Autonomie et relation à autrui : *« conduire progressivement les élèves à l'autonomie, à la maîtrise de soi et à vivre avec les autres, des relations d'égalité qui excluent toute violence »*

3 - Prévention et responsabilisation : *« favoriser la prise de conscience des risques et des dangers de la vie, développer des démarches de prévention ».*

Le CESC arrête chaque année le programme annuel des actions conduites dans l'établissement en matière de prévention pour toutes les questions touchant à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il fait le choix des partenariats nécessaires. Il fait le bilan et l'évaluation des actions conduites l'année précédente.

A la rentrée 2009, le lycée et le collège s'engagent dans **une démarche d'éducation au développement durable** visant à terme la labellisation « **Agenda 21** » : la démarche consiste à identifier les enjeux de développement durable et à fixer les axes de progrès pour les années à venir dans les tous les domaines concernés. La démarche intéresse tous les membres de la communauté éducative : collégiens, lycéens, enseignants et non-enseignants, parents d'élèves et elle est susceptible de fédérer des actions dans tous les axes du projet d'établissement..

III.8. Un lieu de vie associative

Les activités associatives participent de l'éducation citoyenne, de l'apprentissage de la responsabilité, de l'ouverture culturelle et de l'épanouissement personnel. Par essence facultatives, elles sont fondées sur un engagement volontaire et personnel. Pour toutes ces raisons, bien que s'exerçant dans le cadre spécifique d'associations régies par la loi de 1901, ces activités sont partie intégrante du projet d'établissement.

1. Le Foyer Socio-éducatif

Fondé en 1967, le Foyer Socio-Educatif (FSE) prend en charge dans l'établissement l'organisation d'activités diverses animées par des adultes ou par les jeunes eux-mêmes. Le programme en est défini par une assemblée générale annuelle (au début de l'année scolaire). Le FSE est dirigé par un bureau associant membres du personnels, parents d'élèves et élèves. L'établissement facilite l'organisation des manifestations qui permettent la présentation publique des réalisations de certaines activités notamment en fin d'année scolaire.

A titre indicatif, la liste des activités est la suivante pour l'année scolaire 2009-2010 :

- Entraide - Associations (organisation d'opérations de solidarité sous diverse formes)
- Secourisme (formation aux gestes de premier secours)
- Ateliers théâtre (travail d'écriture et de mise en scène, expression corporelle, improvisations préparation de spectacle - ateliers distincts collège et lycée)
- Jeux de rôles
- Club Echecs
- Club aéronautique (préparation au Brevet d'Initiation à l'Aéronautique)
- Ciné-club (présentation et projection de films suivis de débat)
- Atelier Images (photographie : prise de vues, développement, expositions)
- Atelier audiovisuel (conception de courts métrages)
- Danse orientale (expression du corps par les rythmes orientaux)
- Atelier de musique anglo-saxonne
- Club de cartomagie...

2. L'Association Sportive

Animée et encadrée par les enseignants d'éducation physique et sportive, les associations sportives du collège et du lycée proposent leurs activités dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Un bureau coordonne les activités et une assemblée générale annuelle (à la fin de l'année scolaire) en fait le bilan et établit le projet de l'année suivante. L'établissement facilite et encourage la participation des élèves dans les limites des emplois du temps et accueille le cas échéant des compétitions entre établissements aux différents niveaux.

A titre indicatif, la liste des activités est la suivante pour l'année scolaire 2009-2010 :

Au collège : badminton, basket, natation, rock n 'roll, tennis de table.

Au lycée : badminton, basket, musculation , natation, rock n'roll, tennis de table, volley-ball

IV. AXE N° 4 : HELENE-BOUCHER : « INTEGRATION ET FORMATION DES PERSONNELS »

Dès juin 2000, l'établissement a intégré **la formation des personnels** comme un des axes du projet tout en affirmant **une volonté d'intégration des différentes catégories de personnels** dans la communauté éducative. Cet effort demande à être poursuivi.

1. L'objectif d'intégration :

Tous les outils d'information, de communication et de formation doivent être mis en œuvre pour conforter le sentiment d'appartenance de tous les personnels à une même communauté, dans le respect des différences mais à égalité de droits et de dignité :

- quelle que soit la structure d'affectation (collège, lycée pré-bac, lycée post-bac)
- quelle que soit la fonction occupée (d'accueil, d'administration, de direction, de documentation, d'éducation, d'enseignement, d'entretien, de laboratoire, de service social ou de santé, de surveillance ou technique)
- quels que soit le statut (fonctionnaires titulaires, auxiliaires ou contractuels)
- quels que soient le grade et le niveau d'intervention.

L'établissement possède une identité profonde qui ne relève pas seulement de l'image. Fortement imprégné par les valeurs de la République, il rayonne positivement dans l'Académie de Paris et au-delà... Ces caractéristiques ne sont pas désincarnées : elles sont portées par les femmes et par les hommes qui vivent et travaillent dans cet établissement.

2. L'objectif d'actualisation de la formation:

L'adhésion individuelle et collective au projet d'établissement se traduit aussi dans le plan de formation de l'établissement. Tous les personnels sont concernés. Un effort particulier est nécessaire pour les personnels employés dans le cadre des contrats aidés (offre de stage du GRETA) afin de favoriser leur accès à des emplois pérennes. Les personnels techniques et les personnels administratifs sont encouragés dans leurs demandes de formation dans l'intérêt du service, de la promotion de carrière ou de l'épanouissement personnel.

S'agissant des personnels enseignants, à la suite des travaux des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique, des programmes annuels de formation sur site ont été définis. Un cahier des charges » est rédigé et réalisé chaque année avec l'aide des services du Rectorat. Ces programmes s'inscrivent dans un objectif général d'adaptation des pratiques aux évolutions, que ce soit l'évolution des technologies ou celle des publics d'élèves et de la demande sociale.

Le plan de formation peut être envisagé de façon pluri-annuelle dans les domaines suivants :

- A - L'utilisation pédagogique des TICE
- B - L'évaluation des élèves
- C - L'aide aux élèves en difficulté
- D - Autres

ANNEXE 1 - HELENE BOUCHER : UNE HISTOIRE

D'après la plaquette éditée pour le cinquantenaire du lycée – 1937-1987 – grâce aux recherches effectuées par Madame MENARD, Documentaliste, et Monsieur LECONTE, Censeur.

En 1931, l'usine à gaz de la Porte de Vincennes appelée «*Usine à gaz de Saint-Mandé*» est démolie. Par décision du Conseil Municipal du 13 juillet 1933, la Ville de Paris cède gratuitement le terrain à l'Etat. Sur cet emplacement va être bâti le «*Lycée de Jeunes Filles du Cours de Vincennes*» ; premier lycée de Jeunes Filles à l'Est de Paris.

Monsieur Lucien **SALLEZ** est désigné comme Architecte et les travaux commencent en 1935. Il s'agit de construire sur un terrain de 8 500 m² autour d'une vaste cour de 4000 m² trois ailes de cinq étages et une aile d'un seul étage côté Sud afin de laisser pénétrer largement le soleil. Les classes seront placées côté cour pour éviter les bruits de la rue. La capacité sera de 1600 à 1800 élèves avec 350 demi-pensionnaires. Deux ascenseurs en font un objet d'admiration.

II.1. Architecture et décoration

Construit en ciment armé avec, pour en corriger l'aspect ingrat, un revêtement constitué de marbre et porphyre concassés de teinte rosée, le lycée est très représentatif de l'Ecole d'Architecture de l'époque (à comparer avec le Palais de Chaillot 1937 et le lycée Camille Sée, même époque). La décoration en est particulièrement soignée :

- Travertin français autour des trois portes d'entrée,
- Hall à hauts lambris de pierre polie d'un ton roux,
- Coupole plate ajourée,
- Portes en ferronnerie de **SUBES**
- Fresques du hall d'entrée : la fresque centrale est du peintre Edmond **SIGRIST** qui s'inspire du Parc Zoologique et du Bois de Vincennes tout proches.
- Les fresques latérales sont de Frédéric **DESHAYES** et Pierre **CLAIRIN** et suivent la même inspiration de couleurs chantantes, de fleurs, d'enfants et d'atmosphère joyeuse.
- Dans le réfectoire la fresque est de Charles **PICART LE DOUX** et représente le Lac Daumesnil et son temple d'amour.
- Le vitrail du hall est un triptyque qui provient de l'atelier **BARILLET**, il a été dessiné par Jacques **LE CHEVALIER**. Autour de la déesse Athéna figurent les arts et les sciences. Ce vitrail est très représentatif de l'esprit d'avant-garde ; le verre imprimé incolore laisse passer la lumière sans colorer les fresques et se lit aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- A l'extérieur deux petits bas-relief sont dus au sculpteur **RODEST** et représentent des élèves groupées autour de leur maîtresse.
- Une salle dite «*Bibliothèque des Professeurs*» a gardé son aspect d'origine (1937).

Le lycée Hélène-Boucher fait partie des 24 groupes scolaires construits sur les anciennes fortifications de 1930 à 1940 avec trois nouveaux lycées à la périphérie de Paris : **VINCENNES (Hélène-Boucher)**, **MOLITOR (La Fontaine)** pour les filles, **AUTEUIL (Claude BERNARD)** pour les garçons.

II.2. Aperçu historique

En 1924 le Baccalauréat est officiellement préparé dans les lycées de jeunes filles et en 1930 la gratuité est appliquée à l'enseignement secondaire. Le 3 octobre 1937 est créé, par décret, Cours de Vincennes «*Un lycée national de jeunes filles » qui recevra des externes libres, des externes surveillées et des demi-pensionnaires*» - (*Information universitaire* du 16 octobre 1937). La rentrée du secondaire est prévue le lundi 4 octobre 1937, mais elle s'échelonne du 8 au 15 octobre 1937 et 271 élèves seront ainsi accueillis.

Pendant la deuxième guerre mondiale, le lycée reste ouvert malgré les difficultés de la période. Les cours continuent dans un lycée partiellement occupé : l'aile « Maraîchers » sert aux autorités d'occupation. L'entraide s'organise y compris pour sauver des jeunes filles juives, victimes des lois anti-juives du Gouvernement de Vichy. Dix-neuf jeunes filles sont déportées à Auschwitz la plupart parce qu'elles étaient juives. Seize d'entre elles y trouvent la mort.

La Directrice, Mademoiselle Louise FONTAINE, sera retenue à Fresnes puis radiée de son poste fin 1944. Des professeurs et des élèves participent à la Résistance – deux documents traitent longuement de cette période, la plaquette précédemment citée et le mémoire de maîtrise d'Histoire de Monsieur Guillaume NEEL «*Un lycée de jeunes filles pendant la période 1939-1945*».

En 1945 la directrice retrouvera sa fonction et prendra sa retraite en 1955 après avoir dirigé le lycée pendant 22 ans et l'avoir marqué de son empreinte.

Tous les ans, la Cité scolaire rend hommage aux dix-neuf jeunes filles déportées par une cérémonie à laquelle participe toute la communauté scolaire.

Déportées et assassinées

DUBINSKY Blanche
FALICK Herma
GRYNBAUM Sonia
IZCHAK Jeannette
JACOBSON Louise
KLARFELD Aviva dite Yvette
LEVY Arlette
MOSKOWICZ Lyli

NOCHIMOVSKI Jeanne
NOMBERG Céline
OAFTI Gilberte
RUBIN Bella
SKOUDSKY Monique
WAJEMAN Madeleine
ZOBERMAN Marguerite
ZURAWSKI Irène

Rescapées

LICHZSTEJN Sarah
SCHNEER Denise

AGNIEL Michèle

ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME

Organigramme de la Cité scolaire Hélène-Boucher

Rentrée 2009

M. O. MINNE
Proviseur

Mme D. DANIEL
Intendante

Secrétariat :

Mme J. AUBURTIN
Mme A. AZRAN
Mme M. BALDACCI

COLLEGE

M. G. BERG
Principal Adjoint
Secrétariat : M. O. AMAR

SERVICES FINANCIERS

Mme E. LEPROUX
Attachée
Mme N. PONTONNIER
Mme R-M. BLEAU
Mme M. GOYET-PAYAN

LYCEE

Mme E. LAGARDE
Proviseur Adjoint
Mme F. LEMERCIER
Proviseur Adjoint
Secrétariat : Mme R. LENTIN

CPE

Mme S. BENAC-CATILLON
Mme L. TARNAUD
*Conseillères Principales
d'Education*

SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE

Mme AJAVON
Médecin Scolaire
Secrétariat : Mme G. MADIGNIER
Mme A. ZEMOURI
Infirmière
Mme GASQ
Assistante Sociale

CPE

Mme M. ROBLIN
M. B. PRONZATO
*Conseillers Principaux
d'Education*

CDI

M. A. MALASSINET
Documentaliste

SERVICE – ACCUEIL - ENTRETIEN

Mme et M. YOUS
Accueil
M. NEWAH
Chef Cuisinier
M. TEL
Agent-Chef

CDI

Mme J. COISY
Mme A. RIGOLLET
Documentalistes

COP

Mme D. PIMONT
*Conseillère d'Orientation
Psychologue*

COP

M. FISCHER
*Conseiller d'Orientation
Psychologue*

TABLE DES MATIERES DETAILLEE

INTRODUCTION	2
I - DIAGNOSTIC D'ETABLISSEMENT	3
Diagnostic de la situation du collège	3
Diagnostic de la situation du lycée	4
II- PROJET D'ETABLISSEMENT	5
Origine et Evolution du Projet – Méthode de travail -	5
Premiers projets : 1998-2005	5
Un contexte nouveau : le projet 2005-2009	5
Une volonté de continuité et de changement : le projet 2009-2012	5
I. Axe n° 1 : Hélène-Boucher : « Un lieu de Formation pour Tous »	7
I.1. Les Actions mises en place au collège	7
1. Les projets personnalisés de réussite éducative	7
2. Les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté	7
3. L'accompagnement éducatif	7
4. Le tutorat	8
5. Le renforcement de l'enseignement des lettres	8
6. L'option Découverte Professionnelle (3 heures).....	8
7. Le groupe relais du collège.	9
8. L'apprentissage des langues vivantes	9
9. Développer l'usage des TICE	9
10. Intégrer les élèves handicapés	10
I.2. Les Actions mises en place au lycée.	10
1. Aide à l'adaptation à la classe de seconde	10
2. L'apprentissage des langues vivantes	11
3. L'apprentissage anticipé de la philosophie	12
4. Le développement de l'usage des TICE.....	12
5. La promotion de l'égalité des chances en CPGE	12
6. Le parrainage des boursiers au mérite.....	13
7. L'accueil des élèves handicapés.....	13
I.3. La formation continue des adultes.....	14
II. Axe n° 2 : Hélène-Boucher «lieu de construction d'un projet personnel».....	15
1. A tous les niveaux du collège et du lycée, l'information et le conseil.....	15
2. Aux paliers 3 ^{ème} , 1 ^{ère} et terminale, des entretiens personnalisés	15
3. Au collège	15
4. En classe terminale.....	15
5. Collaboration avec le Rotary Club de Paris	16
6. L'Heure de Vie de Classe (HVC)	16
III. Axe n° 3 : Hélène-Boucher «Une communauté éducative »	17
III-1 Un lieu de mémoire.	17
1. Rencontre annuelle avec les grands témoins de la Résistance et de la Déportation.....	17
2. Journée des Déportés.....	17
III.2 Un patrimoine architectural et un lieu de culture	17
1. Le Patrimoine.	17
2. Un lieu de culture et de pratiques artistiques	18
III.3 Un lieu d'échange, de communication et de dialogue	19
1. Les instances du dialogue.....	19
2. Cycles de conférences, partenariat avec l'Université de tous les Savoirs (UTLS).....	19
3. Cycle de conférence de géopolitique en CPGE	19
III.4. Un lieu de vie scolaire dont l'organisation est fondée sur le respect des règles pour le bien-être et la sécurité de tous.....	20

1.	La mise en œuvre du règlement intérieur.....	20
2.	La sécurité dans l'établissement et aux abords	20
3.	Le fonctionnement des instances représentatives des élèves	21
4.	Les animations	21
III.5.	Un lieu d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable.....	21
III.8.	Un lieu de vie associative	22
1.	Le Foyer Socio-éducatif.....	22
2.	L'Association Sportive.....	22
IV.	Axe n° 4 : Hélène-Boucher : « Intégration et Formation des Personnels»	23
1.	L'objectif d'intégration :	23
2.	L'objectif d'actualisation de la formation:.....	23
	ANNEXE 1 - HELENE BOUCHER : UNE HISTOIRE.....	24
II.1.	Architecture et décoration	24
II.2.	Aperçu historique	25
	ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME.....	26
	TABLE DES MATIERES DETAILLEE.....	27